



– **FAQ** –

1. *Qu'est-ce que le programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law?*

Le programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law est un programme universitaire organisé conjointement par la Faculté de droit de l'Université de Genève et la Faculté de droit de l'Université Duke (USA). Il se tient à Genève chaque été depuis une vingtaine d'années.

Ce programme réunit des professeurs américains et européens pour un enseignement axé sur des thèmes de droit international ou de droit comparé. Chaque année, 5 thèmes sont sélectionnés, tandis que le sixième cours offrant une introduction au droit américain est proposé chaque année (cf. aussi question 12 ci-dessous). Les cours dispensés sont de niveau maîtrise universitaire en droit.

Les étudiants qui participent au programme *Duke-Geneva Institute in Transnational Law* sont d'horizons très variés. Environ la moitié sont américains et suivent le programme de J.D. à Duke ou sont internationaux et suivent un LL.M. à Duke. Les étudiants suisses et les professionnels du droit (avocats, juristes) y participent également.

En sus de l'enseignement quotidien, de nombreuses activités culturelles et sociales sont proposées les après-midis ou les week-ends (cf. aussi questions 17 et 18 ci-dessous).

2. *Puis-je déposer un dossier de candidature au programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law si je ne suis pas étudiant à la Faculté de droit de Genève?*

Oui. Cependant, les étudiants de la Faculté de droit de Genève bénéficient d'un statut distinct pour la participation au programme *Duke-Geneva Institute in Transnational Law*.

3. *De quel statut disposent les étudiants de la Faculté de droit de Genève dans le programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law?*

Les étudiants de la Faculté de droit de Genève (étudiants "internes") ont un statut particulier:

- ils paient des frais d'inscription nettement réduits (cf. ci-dessous question 10);
- leur nombre est limité à 10 et la sélection se fait sur dossier (cf. ci-dessous question 8);
- ces étudiants s'inscrivent directement auprès de la Faculté de droit à une date plus tardive (cf. ci-dessous question 6);
- ils doivent suivre les enseignements sur les quatre semaines (cf. ci-dessous question 11);
- ils doivent apporter une contribution à l'organisation du programme (cf. ci-dessous question 17).

4. *Comment savoir si je suis un étudiant "interne" ou "externe" pour le programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law?*

Ont un statut d'"internes":

- les étudiants immatriculés au semestre de printemps 2017 dans un programme de maîtrise ou de baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Genève;
- les étudiants immatriculés au semestre de printemps 2017 dans le programme CDT de la Faculté de droit de l'Université de Genève;
- les étudiants immatriculés au semestre de printemps 2017 dans la branche "droit" de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales et du Développement (Geneva Graduate Institute of International Studies and Development).

Toutes les autres personnes sont réputées "externes". **La direction se réserve cependant le droit d'admettre des personnes en tant qu'étudiant "interne" sans que les critères énoncés *supra* ne soient donnés.**

5. *Où et comment puis-je déposer mon dossier de candidature pour le programme Duke-Geneva Institute in Transnational Law ?*

Les étudiants "externes" déposent leurs dossiers auprès de l'université américaine Duke au moyen du formulaire qui est accessible à la page suivante : <https://law.duke.edu/intemat/europe/application/>
Les candidatures des étudiants externes sont traitées directement par Duke. Duke accepte les candidatures de toute personne justifiant d'un intérêt pour les domaines enseignés, conformément aux conditions détaillées sur le site web. Les candidatures des juristes et des avocats sont particulièrement bienvenues.

Les étudiants internes doivent envoyer un dossier (cf. question 7), soit en version papier, soit par email, à l'adresse suivante :

M. Hannes Meyle
Université de Genève
Faculté de droit – INPRI
Bureau 4076
Boulevard du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4

hannes.meyle@unige.ch

Ce dossier peut aussi être remis directement aux secrétaires du bureau 4035 à UniMail.

6. *Quelle est la dernière date pour déposer mon dossier de candidature?*

Les étudiants "internes" doivent déposer leur candidature d'ici au **vendredi 12 mai 2017**. Si deux dossiers devaient être considérés comme équivalents, les dossiers seront pris en compte par ordre de réception. Pour les dossiers en version papier, le cachet de poste fait foi.

7. *Que doit contenir mon dossier de candidature?*

Les étudiants "internes" envoient

- une lettre de motivation rédigée en anglais (1 page minimum - 2 pages maximum) ;
- un curriculum vitae anglais, comportant une photo de format passeport ;
- ainsi qu'une copie de leur dernier relevé de notes.

8. *Y a-t-il des restrictions d'admission?*

Le nombre de places pour les étudiants "internes" est limité à 10. Les 10 meilleurs dossiers seront donc sélectionnés. A qualité égale, les dossiers reçus en premier auront la priorité. Par conséquent, il est recommandé de déposer son dossier de candidature avant la date limite fixée au 12 mai 2017.

La décision de refus n'est pas sujette à recours.

9. *Quand recevrai-je la décision?*

Les étudiants internes admis recevront une réponse au plus tard le 22 mai 2017.

Les autres candidats recevront une réponse directement de Duke dans un délai raisonnable.

10. *Combien coûte cette formation?*

Les étudiants "internes" doivent payer l'équivalent en francs suisses de USD 500.- (le cours de change déterminant sera celui de la date de la lettre d'admission). Ce montant est à verser directement à la Faculté de droit, conformément aux indications qui seront fournies après le début du programme.

11. *Combien de cours dois-je choisir?*

Les personnes admises au programme peuvent suivre au maximum 3 enseignements sur les 6 proposés. Elles doivent indiquer leur choix par email après l'admission.

Il est en revanche possible de s'inscrire à moins de 3 enseignements. Le coût de la formation reste cependant inchangé pour les étudiants "internes".

Les étudiants "internes" sont tenus de suivre le programme sur les 4 semaines. Les autres personnes peuvent choisir de les suivre sur 2 ou 4 semaines.

12. *Comment les cours sont-ils conçus?*

En 2017, les six enseignements proposés sont: "Bioethics, Law, and Policy", "Financial Intermediaries: Markets, Regulation, and the Law"; "Fragmentation and Complexity in International Environmental Law", "International Commercial Arbitration", "Introduction to American Law" et "Introduction to International and Comparative Taxation". Les enseignements sont décrits sur le site internet du programme : <https://law.duke.edu/internat/europe/courses/>

Les enseignements sont divisés en deux parties: l'une donnée par un professeur américain, l'autre donnée par un professeur européen. Chaque partie dure deux semaines. Soit le professeur américain, soit le professeur européen donne les deux premières semaines. L'enseignement forme cependant un tout, de sorte qu'il est recommandé de suivre les 4 semaines.

Les enseignements sont complétés par un polycopié de lectures qui sera distribué lors de la séance d'accueil. Cette séance a été fixée au **dimanche 25 juin 2017**.

Tous les enseignements sont donnés dans le bâtiment Uni Mail, 40 boulevard du Pont-d'Arve à Genève.

13. *Dans quelle langue sont donnés les cours?*

Tous les enseignements sont donnés en anglais. Les lectures sont également en anglais.

14. *Quel est l'horaire des cours?*

Les 6 enseignements du programme sont répartis entre 8h30 et 15h55. Chaque enseignement dure 70 minutes tous les jours, à l'exception du cours

"Introduction to American Law", qui dure 60 minutes. Il y a dix minutes de pause entre chaque enseignement.

Les cours commencent le lundi 26 juin 2017 et finissent le vendredi 21 juillet 2017. Une séance d'accueil aura lieu le dimanche 25 juin 2017.

15. *Y a-t-il un examen?*

Oui, chaque enseignement est sanctionné par un examen qui aura lieu entre le dimanche 23 et le mardi 25 juillet. Chaque examen est écrit et dure 2 heures. Une moitié de l'examen porte sur les 2 premières semaines de cours, l'autre moitié porte sur les deux suivantes.

L'examen est obligatoire seulement pour les personnes souhaitant obtenir des crédits ECTS ou une attestation de succès à l'examen.

16. *Puis-je obtenir des crédits ECTS?*

Les étudiants "internes" peuvent obtenir une équivalence pour deux cours à option (deux fois 6 crédits ECTS). La demande doit être faite par écrit auprès de la doyenne. L'équivalence n'est accordée que dans la mesure où l'étudiant n'a pas déjà les crédits suffisants pour sa formation en cours à l'Université de Genève.

Chaque personne admise au programme qui a suivi 3 enseignements reçoit aussi un certificat de participation. Si elle a de surcroît réussi les trois examens, elle reçoit un certificat de réussite.

17. *Pourrais-je participer aux activités sociales du programme?*

Toutes les personnes admises au programme Duke peuvent participer aux activités sociales proposées.

De surcroît, les étudiants "internes" sont tenus d'organiser certaines manifestations (cf. question 18). Les détails seront fournis lors d'une séance d'information dont la date sera communiquée ultérieurement.

18. *Quelles sont les activités sociales prévues?*

Un dîner d'accueil aura lieu au début du programme, tandis qu'un dîner d'adieu conclura le programme. Une croisière sur le lac Léman sera également proposée.

Des activités culturelles, telles la visite de musées et d'organisations internationales, seront proposées en après-midi, après les cours. Par ailleurs, les étudiants "internes" organiseront une excursion qui aura lieu pendant la première semaine du programme.

19. *Qui puis-je contacter pour obtenir des informations supplémentaires?*

Vous pouvez poser vos questions par email à hannes.meyle@unige.ch. Vous pouvez également consulter le site de Duke sur <http://www.law.duke.edu/internat/europe/>.

20. *Est-il possible de faire un LL.M. à Duke?*

Oui.

Toutefois, l'inscription au programme annuel LL.M. de Duke est indépendante de celle au programme d'été *Duke-Geneva Institute in Transnational Law* à Genève. Une séance d'information concernant le programme de LL.M. à Duke aura lieu pendant la période du programme.

A noter encore que chaque année académique, un étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Genève peut s'inscrire au programme de LL.M. de Duke et bénéficier de frais d'écologie réduits de moitié. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de hannes.meyle@unige.ch.